

Complémentaire Retraite des Hospitaliers - 11/2025

Annexe - Les frais du PER assurantiel*

Montant minimal de versement initial : NA

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

Cotisation annuelle à l'association (sur l'épargne constituée et les provisions de rente) : NA

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports

Support fonds euros	0,75% maximum
Support unités de compte	NA
Support Eurocroissance	NA

Gestion pilotée par horizon

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds obligations (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Gestion financière évolutive - grille « prudent horizon retraite »	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Gestion financière évolutive - grille « équilibré horizon retraite »	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Gestion financière évolutive - grille « dynamique horizon retraite »	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Gestion financière évolutive - grille « offensif horizon retraite »	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	0%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	NA
proportionnels ou forfaitaires	NA
nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat exceptionnel	0%

NA: non applicable

* : le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** : la catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** : la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.